



"Article R.512-6 du code de l'environnement
Zone de 600m autour du survol de l'éolienne
(1/10ème du rayon d'affichage)"

Distance minimale forfaitaire de 500m
d'éloignement de l'éolienne vis-à-vis des
habitations ou zones destinées à l'habitation
(Article L.553-1 du Code de l'environnement)

AU 4

Demande
d'Autorisation Unique

Parc éolien
des Grands Bails

Commune de Montloué
Département de l'Aisne

Maîtrise d'Ouvrage :



EDPR France Holding
25, quai Panhard et Levasseur
75013 Paris
SAS au capital de 8 500 000 €
RCS B Paris 797 610 730

Date : 08/12/2017

Plan n°1

Plan des abords de
l'installation
de l'éolienne E1
au 1/2500ème
(au format A1)

ÉOLIENNE CONCERNÉE PAR LE PROJET	
Éolienne	E1
Y336n-3.45W	
Altitude NGF	141,64
(Z.T.M. initial)	
Coordonnées	775 431,00
Lambert 93	6 952 218,90
Coordonnées	1 775 375,465
CC 49	8 274 425,624
Coordonnées	4°23'38,8"
WGS84	49°39'52,5"
Altitude NGF	141,05
(Z.Projet)	
Altitude NGF	321,85
(Z.Bout de pôle)	
N° Section	ZY
N° Parcelle	3

- Eoliennes concernées par la présente
demande d'Autorisation Unique
- Zone de survol des pales
 - Mât de l'éolienne
 - Fondation de l'éolienne
 - Rayon de 600m
 - Accès existant non modifié
 - Accès existant à modifier
 - Accès à créer provisoire
 - Accès à créer
 - Aire de grutage créée
 - Aire d'accès à la machine
 - Limite communale
 - Arbres existants maintenus

